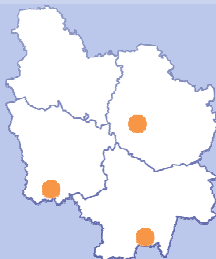


EVALUATION PARTICIPATIVE D'AGENDA 21



Localisation : Côte-d'Or, Nièvre et Saône-et-Loire

Territoires concernés : Sainte-Colombe-en-Auxois (21),
Montambert (58) et Sancé (71)

Période de mise en oeuvre : 2012 - 2013



Présentation de l'opération

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, en Bourgogne comme en France, des collectivités de toutes tailles s'engagent dans des programmes territoriaux de développement durable : Agenda 21, charte de développement durable, etc. Pour mener à bien ces programmes, le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de l'Energie préconise, à travers un cadre méthodologique, de s'appuyer sur cinq « éléments de démarche » dont l'évaluation partagée et l'amélioration continue. Il fournit des outils à cet effet, et incite les dispositifs de relais locaux à encourager cette pratique de l'évaluation. C'est ainsi qu'en juillet 2011, dans le cadre du dispositif régional d'accompagnement des territoires Agenda 21 de Bourgogne, une journée technique sur l'évaluation a été organisée, à la suite de laquelle un accompagnement personnalisé a été proposé à quelques collectivités bourguignonnes. Objectifs : expliquer l'importance de la démarche, créer une « culture de l'évaluation » et apporter des conseils sur comment s'y prendre. Cet accompagnement s'est orienté vers une démarche d'évaluation participative afin de répondre à une double volonté combinant évaluation et participation de la population.



DESCRIPTION

La DREAL Bourgogne et Alterre Bourgogne ont identifié trois petites collectivités avec des compétences humaines et financières limitées pour la mise en œuvre de leur Agenda 21. Sainte-Colombe-en-Auxois (21) -55 habitants-, Montambert (58) -140 habitants- et Sancé (71) -2000 habitants-, se sont ainsi vu proposer un accompagnement spécifique sur l'évaluation sous un angle participatif. Concernant les engagements des plans d'actions des trois collectivités, ils se trouvaient à des niveaux d'avancements différents. L'Agenda 21 de Montambert ayant été reconnu lors du premier appel à reconnaissance de 2007, son Agenda 21 arrivait à son terme et la commune envisageait de se lancer dans un nouveau programme d'action, d'où l'importance de la mise en œuvre d'un processus d'évaluation. Le programme de Sancé était quant à lui à mi-parcours et la demande de prolongement de la reconnaissance de l'Agenda 21 allait devoir être justifiée. Enfin, celui de Sainte-Colombe-en-Auxois venait d'être reconnu (2011) mais le volet évaluation et la mobilisation de la population restaient des aspects encore fragiles à renforcer.

Mise en œuvre de l'opération

LES PARTENAIRES

- * DREAL Bourgogne
- * Alterre Bourgogne
- * Commune de Sainte-Colombe-en-Auxois (21)
- * Commune de Montambert (58)
- * Commune de Sancé (71)
- * CETE / CEREMA

GRANDES ÉTAPES

PHASE PRÉPARATOIRE

- Mars 2012 : envoi aux mairies d'un courrier émanant d'Alterre et proposant un accompagnement à la mise en œuvre de l'évaluation participative d'une action de leur plan d'action.
- Avril - automne 2012 : trois rencontres ont eu lieu avec les élus référents de l'Agenda 21 de chacune des collectivités afin de préparer la session d'évaluation participative.
 - * La première rencontre a permis de parler « évaluation » et « évaluation participative », et d'identifier un panel de deux ou trois actions à proposer en conseil municipal pour mener une évaluation participative sur l'une d'entre elles. Les objectifs de l'évaluation, à savoir la recherche d'une amélioration dans la conduite des actions et dans l'identification des impacts attendus, ont été largement abordés. La présentation et le débat en conseil municipal ont ensuite permis à l' élu référent de s'approprier l'opération d'évaluation participative et aux autres élus de définir sur quelle action allait porter l'opération.
 - * La deuxième rencontre a été consacrée à la méthodologie à appliquer dans la conduite de l'évaluation participative.
 - * Enfin, c'est au cours de la troisième réunion qu'ont été rencontrés les différents intervenants identifiés lors de la réunion précédente. Différents points ont pu être précisés : le rôle de chacun, la méthodologie d'animation de la réunion d'évaluation participative, les actions de communication et l'invitation à destination de la population.
- Octobre 2012 - janvier 2013 : conduite des réunions d'évaluation participative (une sur chacun des trois territoires) :
 - * Commune de Sancé : évaluation participative de **la médiathèque, support d'animation de la vie culturelle de Sancé** (fiche action n°25).
 - * Commune de Sainte-Colombe-en-Auxois : évaluation participative du **fleurissement, concours cantonal et départemental** (fiche action n°4.2.3.01)
 - * Commune de Montambert : évaluation participative de la **création d'un chemin de découverte de la faune et de la flore** (fiche action n°2.1.2.03)
- Avril 2013 : tournage d'un mini-film portant sur ces trois démarches d'évaluation participative avec témoignages de citoyens, dans l'objectif de valoriser le travail accompli et ses bénéfices.
- Novembre 2013 : diffusion du mini-film.

QUELQUES ELEMENTS METHODOLOGIQUES

- **Choix de l'action à évaluer** : le choix de l'action à évaluer de manière participative est important. L'action choisie doit permettre à la population de se sentir concernée et d'apporter son point de vue. Elle ne doit pas demander aux participants d'être un spécialiste ou un expert dans un domaine donné (économies d'énergie par exemple) ; elle doit au contraire permettre au « ressenti » d'avoir sa place.
- **Vecteurs de communication à destination de la population** : dans le cadre des trois opérations d'évaluation participative, les supports de diffusion et d'invitation auprès de la population étaient variés. Il y a notamment eu les supports suivants :
 - * Affiche
 - * Site internet de la commune
 - * Journal de la commune
 - * Courrier aux citoyens impliqués dans l'Agenda 21
 - * Bouche à oreille
 - * Communication via le « répondeur communal », le compte twitter de la commune ou les pages sur les réseaux sociaux
 - * Communication lors de discours en amont de l'évaluation participative
 - * Via les associations



Affiche de mobilisation préparée pour la réunion d'évaluation participative à Sancé

REUNION D'EVALUATION AVEC LES CITOYENS

1. Introduction par le maire afin de préciser la place de cette réunion dans le programme Agenda 21 de la commune. Il rappelle que l'objectif est de prendre du recul vis-à-vis de l'opération menée - dans le respect des points de vue de chacun - et d'identifier des pistes d'amélioration. Il introduit également l'animateur de la réunion dans son rôle d'expert avec une position neutre.
2. Tour de table : chacun se présente et précise sa motivation.
3. Introduction par Alterre Bourgogne de la notion de développement durable ; de l'importance de l'évaluation partagée et de l'amélioration continue dans les Agenda 21 ; présentation du déroulé de la réunion.
4. Présentation par la mairie des éléments permettant à chacun de comprendre les origines, l'historique, les coûts, la vision des élus et les indicateurs précisés dans la fiche action sur le projet évalué. Ce temps permet de poser le cadre dans lequel ce projet s'est inscrit, ce qui a motivé la mairie et comment le projet a été conduit.
5. Intervention de deux ou trois personnes ayant un lien avec l'action évaluée amenant un point de vue complémentaire à celui de la mairie et permettant aux participants de bénéficier d'une vision globale du projet.
6. Chaque participant exprime sa vision de l'action au regard du développement durable en plaçant simplement une gommette sur une représentation graphique des trois cercles du développement durable. Puis lors d'un tour de table, chacun précise les raisons de son choix.
7. Débat autour des points positifs et des points négatifs du projet au regard l'Agenda 21. Quelques exemples de questions pour animer les échanges sous forme de cartes à piocher par les participants : « Comment se projet participe à l'économie locale ? » ; « Comment ce projet tient compte des enjeux énergétiques ? » ; « Quelle place dans le projet pour la population éloignée de ce type de projet : handicap, insertion... ? »
8. Identification de pistes d'amélioration à court et à moyen termes.
9. Clôture de la réunion par la mairie qui synthétise les échanges, identifie les idées fortes et les propositions qui seront faites en conseil municipal. Rappel du rôle de chacun dans la réussite du projet territorial de développement durable.
10. Temps convivial en fin de réunion.



Contacts

Aurélien Trioux
Alterre Bourgogne
a.trioux@alterre-bourgogne.org
Tél.: 03 80 68 44 30

Commune de Sainte-Colombe-en-Auxois :
mairie.stecolombe@numeo.fr

Commune de Montambert :
mairie-montambert@wanadoo.fr

Commune de Sancé :
mairie@sance.fr

VISIONNER LE FILM :



<http://urlz.fr/bhY>



Le tournage

Éléments de bilan

- **Sancé** : une quinzaine de personnes étaient présentes à la réunion. Diversité des âges et des profils représentés. Identification de pistes d'amélioration à court et moyen termes. Volonté de la mairie de poursuivre l'amélioration de l'action sur la médiathèque. Identification d'éléments pour la demande de prolongement de la reconnaissance.
- **Sainte-Colombe-en-Auxois** : une dizaine de personnes étaient présentes dont de nouveaux arrivants participant à une première réunion avec des personnes du village, ce qui a facilité leur intégration dans la vie communale. Familiarisation avec l'outil Agenda 21 porté par la commune. Identification de nombreuses idées pouvant permettre d'élargir le champ de vision dans le sens du développement durable de l'opération. Retombées sur la volonté d'implication d'habitants dans le patrimoine paysager de la commune : verger conservatoire... Appui d'acteurs locaux et départementaux confirmés.
- **Montambert** : une dizaine de personnes ont participé. Débat important autour de la notion de développement durable. Ceci a conduit à la nécessité d'organiser une deuxième réunion d'évaluation participative afin de poursuivre les échanges. L'opération a permis de renforcer la connaissance de l'outil Agenda 21 et d'initier un début de réflexion pour la prochaine édition en identifiant le besoin d'une évaluation large du programme d'action. Une stagiaire a été recrutée sur l'été 2013 pour mener ce travail en lien avec les élus, la population et les acteurs de la commune et de la communauté de communes.



Les mots clés exprimés lors des réunions avec les citoyens

RESSOURCES - Moyens humains et financiers

- L'accompagnement de l'opération a été assuré par Alterre Bourgogne et a été pris en charge financièrement par les partenaires financeurs d'Alterre ainsi que par les fonds européens FEDER.
- L'opération hors film représente 5 jours de travail par territoire (conception des supports inclus).
- Le mini-film a été réalisé par le CETE / CEREMA de Lyon avec l'appui logistique d'Alterre Bourgogne, et a été financé par la DREAL Bourgogne.

Enseignements
FACTEURS DE RÉUSSITE

- Le choix de l'action à évaluer (qui doit concerner une majorité de personnes).
- La constitution d'un groupe de taille humaine.
- L'implication des élus et la bonne diffusion de l'invitation auprès de la population.
- La prise de recul des élus et leur écoute vigilante à l'égard des citoyens.
- La qualité des interventions des « citoyens témoins ».
- L'animation neutre et conviviale de la réunion qui permet à chacun de s'exprimer.
- La conduite de l'évaluation vers l'identification de pistes d'amélioration et la décision des élus présents de défendre la prise en compte de recommandations en conseil municipal.
- L'identification de pistes d'amélioration pouvant être mise en œuvre rapidement à coûts modérés mais également de pistes plus ambitieuses.
- La valorisation de l'initiative auprès de la population locale via la presse, les supports de communication de la commune...

POINTS DE VIGILANCE

- L'introduction de la réunion sur la notion de développement durable et l'outil Agenda 21 ne doit pas être trop longue mais doit permettre de répondre aux questions des citoyens présents.
- L'importance des suites à donner à cette réunion, que ce soit en termes de mise en œuvre de propositions exprimées comme de stratégie d'évaluation mise en place par la commune pour son Agenda 21.
- La place du maire, et/ou des élus, dans ce type de réunion. Ils ne doivent pas conduire la réunion et doivent laisser les citoyens s'exprimer pour que ceux-ci se sentent « libres ». Il doit leur être donné l'occasion de répondre aux questions des citoyens.
- Les besoins exprimés par la population vis-à-vis d'attentes « primaires » avant d'arriver à des réponses allant dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable.

Perspectives

Les DDT de Bourgogne vont recevoir une formation pour leur permettre de proposer cet accompagnement aux collectivités engagées dans un Agenda 21 dans leur département.

La valorisation de l'expérimentation via un mini-film doit permettre :

- De relancer la démarche sur chacun des territoires avec la projection du film auprès des différents acteurs afin qu'ils puissent voir leur implication mais également celles des autres collectivités mobilisées dans cette opération.
- La valorisation de l'initiative à l'échelle de la Bourgogne et de la France faisant passer le message selon lequel même de « petites » collectivités peuvent s'engager dans l'évaluation, porteuse de pistes d'améliorations concrètes.

ELEMENTS DE REPRODUCTIBILITE

La démarche présentée est entièrement transférable sur d'autres collectivités souhaitant mettre en place une démarche d'évaluation participative. Elle nécessite quelques ajustement en fonction des spécificités de chaque collectivité (taille, antériorité de l'Agenda 21, politique d'évaluation...) et des actions à évaluer.

**ALTERRE BOURGOGNE**

9 bd Rembrandt
21000 DIJON
Tél. : 03 80 68 44 30
Fax : 03 80 68 44 31
www.alterre-bourgogne.org